



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/49/L.70/Add.1/Corr.1
22 septembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 37 b) de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS
EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE : ASSISTANCE ÉCONOMIQUE
SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

Antigua-et-Barbuda : projet de résolution

Assistance d'urgence à Antigua-et-Barbuda, la Dominique,
Montserrat et Saint-Kitts-et-Nevis

Rectificatif

Lire comme suit la liste révisée des auteurs du projet de résolution :

Algérie, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Bolivie, Brésil,
Burkina Faso, Cap-Vert, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba,
El Salvador, Équateur, Fidji, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras,
Hongrie, Îles Salomon, Inde, Jamaïque, Koweït, Mexique, Micronésie
(États fédérés de), Nicaragua, Niger, Ouganda, Panama, Papouasie-
Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République
dominicaine, Samoa, Sénégal, Seychelles, Soudan, Suriname,
Trinité-et-Tobago et Venezuela
